

Limoges, le 19 février 2024

Le Président

à

**Monsieur le Président
Communauté Urbaine Limoges Métropole
19 rue Bernard Palissy
CS 10001
87 031 LIMOGES Cedex**

Affaire suivie par : Clément BOUSSICAULT
Tél. : 05.55.45.56.34
clement.boussicault@siepal.fr

OBJET : Révision allégée n°4 du PLU de la commune d'Isle

Monsieur le Président et cher collègue,

Le SIEPAL que je préside a été destinataire le 13 décembre 2023 du dossier de révision allégée n°4 du PLU de la commune d'Isle dans le cadre de la concertation préalable. Je vous remercie d'avoir transmis les documents à mes services afin que le SIEPAL soit associé à cette démarche, la commune d'Isle étant couverte par le SCoT 2030 de l'Agglomération de Limoges.

Le projet de révision allégée vise le déclassement d'une parcelle zonée UV en UG. Le but de ce changement de zonage est de permettre à l'entreprise ALAIR et AVD de réaliser un aménagement type parking afin de conforter et pérenniser l'activité de l'entreprise, en permettant l'accueil de plus de salariés et de patients.

Cet aménagement est programmé sur deux parcelles pour une surface totale de 1 727 m². Les deux parcelles appartiennent à la commune d'Isle ainsi qu'au département de la Haute-Vienne et ne sont pas destinées à l'urbanisation. Les parcelles sont situées au cœur d'un espace déjà urbanisé, en dehors de continuités écologiques déjà identifiées sur la commune (ZNIEFF, Espaces Boisés Classés, zones humides).

Ce projet de révision allégée n'a pas d'incidence sur la mise en œuvre du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT 2030 de l'Agglomération de Limoges. A ce titre, il n'appelle pas d'observation.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président et cher collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Vincent LÉONIE